

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 4 août 2021 sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch.

Le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana siège en présentiel. Son présent à cette rencontre :

M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Sébastien Morand
M. Félix Offroy

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Carole Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire et Madame Lydia Bédard, adjointe administrative sont également présentes.

2021-08-147 1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance en présentiel

À 20 h, il est proposé par Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

CONSIDÉRANT le passage de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en zone verte;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut siéger en présentiel;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal décide de siéger en présentiel pour la séance d'août 2021 en respectant les mesures gouvernementales à cet effet.

Adoptée

2021-08-148 1.1 Nomination de la secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT : l'absence de la directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que : Mme Carole Dubois est directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la directrice générale par intérim Carole Dubois que Madame Lydia Bédard, adjointe administrative agit à titre de secrétaire de l'assemblée ;

Et unanimement résolu par les conseillers que Madame Bédard soit secrétaire d'assemblée.

Adoptée

2021-08-149 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'août tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
mercredi 4 août 2021 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de juillet 2021

4. Correspondances
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative - bordereau en annexe
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Covid-19
 - 5.3 Autorisation à déposer un appel d'offres pour les vidanges des fosses septiques privées
 - 5.4 Autorisation d'effectuer une demande de financement au Fonds culturel de la MRC Abitibi
 - 5.5 Autoriser à effectuer une demande de financement au Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratiques d'activités physiques de plein air (PAFSSPA) pour le développement d'un sentier municipal avec partenaires
 - 5.6 Acceptation de la soumission pour effectuer l'évaluation de la mise à niveau du bâtiment-église
 - 5.7 Autoriser la dépense pour la formation sur mesure Francis Tétreault – LSAT / Projet Vélo de montagne (PRISE 3)
 - 5.8 Nomination d'un employé temporaire (pour un temps indéterminé) aux archives
6. Législatif
7. Urbanisme
8. Varia
9. Période de questions :
Question de 2 citoyens : Quels sont la mission et les objectifs de la Banque alimentaire de St-Mathieu d'Harricana ?
10. Levée de la séance

ANNEXE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Lettres reçues :

1. AGA virtuelle des membres de l'AFAT

Lettres envoyées :

2021-08-150 3. Adoption du procès-verbal de juillet 2021

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2021 ;

Adoptée

Ouverture de la période de questions

Il est convenu par tous les membres du conseil d'ouvrir la période de questions en raison de citoyens présents lors de la séance.

Sujet de la période de questions : Banque alimentaire

Deux citoyens résidents de St-Mathieu-d'Harricana sont venus au conseil, car il s'interroge sur la mission et les objectifs de la banque alimentaire, un service qui est offert aux citoyens depuis 2018.

2021-08-151 4. Correspondances :

4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative ;

Adoptée

2021-08-152 5. Administration

5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes Juillet 2021

Salaires payés	
- SALAIRES ÉLUS	3 641,32 \$
SALAIRES EMPLOYÉS	20 248,29 \$
TOTAL	23 889,61

Comptes payés par ACCES D		
MINISTÈRE DU REVENU	DAS QC	8 184,57
	DAS CAN	3 045,83
HYDRO-QUÉBEC	S-Sol, Église du 1er mai au 30 juin	809,61 \$
	Parc 100E du 1er mai au 30 juin	34,47 \$
	Champ Épuration du 30 avril au 29 juin	30,58 \$
	Garage du 30 avril au 29 juin	225,11 \$
	Bureau 30 avril au 29 juin	311,89 \$
TOTAL		12 642,06 \$

Comptes payés par chèque		
- FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	-	-
	Location pour sous-sol de l'église juillet	1 000,00 \$

LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	Ass. Collective juillet	1 038,79 \$
POSTE CANADA	Médiat poste Journal juin	46,65 \$
TOTAL		2 085,44 \$

Comptes à payer		
ADN COMMUNICATION	Système alerte juin	36,68 \$
ANNE-RENÉE JACOB	Facturation du 20 & 27 juill	661,50 \$
BIGUÉ AVOCATS	Dossier Stéphane Drapeau	123,60 \$
BILEMO CONSTRUCTION	Amélioration pavillon	7 994,57 \$
BMR BERGERON & FILLES INC.	Papier à sabler	37,73 \$
	Teinture-chiffon-pinceau	251,04 \$
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	Ruban-papiers-Clé-nettoy.air	127,70 \$
	Papier hyg-mouchoir-	158,17 \$
CAIN, LAMARRE S.E.N.C.R.L./AVOCATS	Dossier M.Jacques Ayotte	950,71 \$
	Dossier M.Jacques Ayotte	535,71 \$
CAROLE DUBOIS	Cellulaire de mai à juillet	120,00 \$
CENTRE DU CAMION MABO INC.	Remb, pour remorquage Belzil	-790,16 \$
CIA Informatique	Instal & préparation nouveau serveur	4 828,95 \$
	Logiciel Veeam + licence mensuelle	66,67 \$
	Logiciel Microsoft365	30,59 \$
	Nouveau serveur Lenovo	9 218,64 \$
DANIEL TÉTREAU, CPA INC.	Audit tecq 2014-2018	2 127,04 \$
ENERGIR	Gaz mai double paiement CP	-22,25 \$
	Gaz naturel du 9 juin - 8 juil	17,32 \$
ENTREPRISES ROY ET FRÈRES INC. (LES)	Pierre nette ch.Sablère	1 034,78 \$
ÉQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC. (LES)	Gants Garage	73,19 \$
GROUPE CONSEIL ARTCAD (1990) INC	Honoraire juin Garage	515,95 \$
GROUPE LEXIS MEDIA INC.	Emploi directeur/trice municip	418,51 \$
	Emploi directeur/trice municip	336,88 \$
HYDRO-QUÉBEC	Rue juin	134,24 \$
	Rue mai double paiement CP	(138,71 \$)
JEAN-MARIE GAGNON	Capture Castor Lac Hauteurs	92,00 \$
L'infuseur Distribution	Eau bureau	36,00 \$
LIVRAISON PARCO INC.	Transp. filtreur niveleuse	7,52 \$
MERCIER ALEXANDRE	Remb. Taxe citoyen trop payé	563,93 \$
MRC ABITIBI	Recherche UQAT Travaux forêt	2 321,74 \$
	Quote-part	39 701,00 \$
PAVAGE ABITIBI	Patch d'asphalte	14 176,41 \$
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence pick-up + 3 5gallons	190,90 \$

PLOMBERIE GERMAIN ROY	Réparation égout bureau	1 126,57 \$
SANIMOS INC.	Location juill.Eska	247,20 \$
	Contrat LET-Recycl-Compost	6 361,44 \$
	Levée supp. Eska	702,41 \$
SEL WARWICK INC.	Abat-Poussière	8 567,94 \$
STÉPHANE PROVENCHER	Cellulaire de mai à juillet	120,00 \$
SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	Gestion forestière juin	1 966,08 \$
VILLE D'AMOS	Collecte LET-Ecocentre juin	4 198,36 \$
VISA DESJARDINS	Paielement double bog CP	-447,84 \$
	Repas-bingo-Fête Nation-Pièce-	361,64 \$
ZIP LIGNES	Panneau 50KM-interdiction	401,86 \$
TOTAL		109 544,21
GRAND TOTAL		148 161,32

Le conseil municipal dispense la lecture des comptes à payer, car une copie des comptes à payer est transférée au Dropbox du conseil ce qui permet aux membres sa consultation. Une copie papier est également remise lors de la séance pour que ceux-ci puissent l'avoir en main, s'il y avait des questionnements.

Il est proposé par Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés du mois de juillet totalisant un montant de 148 161, 82 \$.

Adoptée

5.2 Covid-19

L'Abitibi-Témiscamingue est passée en zone verte depuis le 7 juin 2021. La Municipalité suit de près les mesures du gouvernement afin d'adapter les nouvelles mesures aux activités de la Municipalité.

2021-08-153 5.3 Autorisation à déposer un appel d'offres pour les vidanges des fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana désire obtenir des soumissions pour les vidanges des fosses septiques privées pour 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises seront invitées à soumissionner ;

Le responsable de l'appel d'offres de la Municipalité :

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne la seule personne suivante comme responsable de l'appel d'offres :

- Carole Dubois, directrice générale intérimaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Félix Offroy et unanimement résolue de lancer l'appel d'offres sur invitation pour la vidange des fosses septiques privées et que Carole Dubois soit dûment autorisée à titre de responsable de l'appel d'offres.

Adopté

2021-08-154 5.4 Autorisation d'effectuer une demande de financement au Fonds culturel de la MRC Abitibi

CONSIDÉRANT QU'il y a un programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité de la MRC d'Abitibi – Fonds culturel ;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement propose de déposer au Fonds culturel un projet pour la clientèle jeune enfant – famille avec le projet : Briser les stéréotypes chez les jeunes enfants ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise de déposer une demande financière au Fonds culturel de la MRC d'Abitibi et autorise l'agente de développement, Alyson Ménard à signer tous les documents relatifs à la demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers.

Adoptée

2021-08-155 5.5 Autoriser à effectuer une demande de financement au Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratiques d'activités physiques de plein air (PAFSSPA) pour le développement d'un sentier (Municipalité, SAYONA, ESKA)

ATTENDU QUE la Municipalité autorise la présentation d'un projet de sentier au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité désigne madame Carole Dubois, directrice générale intérimaire comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale intérimaire Carole Dubois à engager les dépenses à partir du surplus cumulé.

Adoptée

2021-08-156 5.6 Acceptation de la soumission pour effectuer l'évaluation de la mise à niveau du bâtiment-église

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance de la soumission présentée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut effectuer l'évaluation de la mise à niveau du bâtiment-église ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est en dessous de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, le conseil remet à la séance du mois de septembre la décision de l'évaluation de la mise à niveau du bâtiment-église.

Adopté

2021-08-157 5.7 Autoriser la dépense pour la formation sur mesure Francis Tétreault – LSAT / Projet Vélo de montagne (PRISE 3)

ATTENDU QU'IL y avait eu un montant d'alloué de 500 \$ non utilisé pour une formation pour 5 personnes en collaboration avec Loisirs et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) sur l'aménagement des sentiers de vélo de montagne;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana avait accepté une nouvelle proposition de LSAT à la hauteur de 931,50 \$ au conseil de juillet pour une formation sur mesure pour le projet de Vélo de montagne au parc de la Pointe ;

ATTENDU QUE Loisirs et Sport Abitibi-Témiscamingue a reçu une proposition-finale de Vélo Québec – Francis Tétreault, qui est finalement au deçà de ce qui avait été convenu entre Francis Tétreault et LSAT ;

ATTENDU QUE LSAT devra assumer la somme de 1 981,50 \$ si le conseil accepte de payer la somme finale de 1 181,50 \$ pour la formation et une partie des dépenses pour les frais de déplacement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de ne pas autoriser la participation financière au montant de 1 181,50 au lieu de 931,50\$ à même le surplus accumulé.

Adoptée

2021-08-158 5.8 Nomination d'un employé temporaire (pour un temps indéterminé) aux archives

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis le matériel informatique nécessaire pour archiver les documents papier et informatique de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal nomme monsieur Ghislain Bérubé à titre d'archiviste ;

QUE monsieur Bérubé soit salarié temporaire pour un temps indéterminé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'embauche d'un archiviste temporaire et que la directrice générale intérimaire, Carole Dubois soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à son embauche.

Adoptée

6. Législatif

7. Urbanisme

8. Varia

9. Période de questions

2021-08-159 10. Levée de la séance

À 20 h 53, il est proposé par Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, Maire

Carole Dubois, Secrétaire-trésorière intérimaire